



## qui a la charge suite a une erreur de notaire

Par **thunderstreet**, le 17/06/2009 à 11:15

nous venons d heriter d une maison . le notaire qui en a la charge ( et toutes les clefs ) ne nous a pas prevenu cet hiver alors qu il y a u du gel : donc plus de chauffage ( HS ) , et il a arreté le compteur électrique donc inondation du a l arret de la pompe !!  
maintenant il nous dit que les travaux sont a notre charge ...  
de plus de ce fait il baisse le prix de la maison d environ 10 000 €  
merci de m aidé pour me dire que faire !!

Par **Petit Pierre**, le 18/06/2009 à 20:27

Thunderstreet,

si vous disposez de preuves que le notaire a commis des fautes,  
déposez une réclamation contre lui à la Chambre des Notaires  
dont il dépend,  
et demandez à ce qu'il fasse jouer son assurance professionnelle  
pour les remises en état nécessaires.

Cordialement,

Pierre